Nations Unies E/ECA/COE/44/19

Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur les travaux de sa trente et unième réunion

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur les travaux de sa trente et unième réunion.

* E/ECA/COE/44/1.

A.25-01215 (F)

Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur les travaux de sa trente et unième réunion

Introduction

1. La trente et unième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue à Ezulwini (Eswatini) les 30 et 31 octobre 2025, selon des modalités hybrides (participation en présentiel et en ligne). Elle avait pour thème « Libérer le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine : créer des chaînes de valeur et surmonter les obstacles au commerce en Afrique australe ». La réunion était présidée par le Gouvernement d'Eswatini.

2. Y ont assisté des délégations et des participants d'Afrique du Sud, du Botswana, d'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de Namibie, de Zambie et du Zimbabwe.

3. Des représentants des entités du système des Nations Unies et des organismes intergouvernementaux suivants étaient présents : Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Bureau du Coordonnateur résident en Eswatini, Commission économique pour l'Afrique, et secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

4. Des représentants des organismes publics suivants étaient également présents : Botswana Institute for Development Policy Analysis ; Ministère du commerce et de l'entrepreneuriat du Botswana ; Ministère du commerce et de la protection des consommateurs de Maurice ; Ministère du commerce et de l'industrie d'Eswatini ; Ministère des finances d'Eswatini ; Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie ; Ministère des finances et des affaires économiques du Malawi ; Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Zimbabwe ; Ministère de l'industrialisation et du commerce de Namibie ; Ministère de l'industrialisation, des affaires, du commerce et du tourisme du Malawi ; et Ministère du commerce, de l'industrie et du développement des entreprises du Lesotho.

I. Ouverture de la réunion

5. Dans un discours liminaire, le Ministre des finances d'Eswatini, Neal Rijkenberg, a officiellement ouvert la réunion. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées par la Directrice du Bureau sous-régional en Afrique australe, Eunice Kamwendo, par le Coordonnateur résident en Eswatini, George Wachira, et par le Président du Bureau de la trentième réunion et Directeur du Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie, Davison Mapiza.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. Le Comité intergouvernemental a élu les membres suivants pour constituer le Bureau de sa trente et unième réunion :

Président :	Eswatini
Vice-Président :	Malawi
Rapporteur :	Lesotho

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la réunion :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Messages de bonne volonté des partenaires de développement.
4. Présentation de rapports statutaires :
   a) Situation économique et sociale récente en Afrique australe ;
   b) Activités de la CEA en Afrique australe ;
   c) Mise en œuvre des programmes sous-régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe.
5. Présentation du rapport thématique sur la libération du potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine par la création de chaînes de valeur et l'élimination des obstacles au commerce en Afrique australe.
6. Table ronde sur la facilitation du commerce, la transition numérique et la Zone de libre-échange continentale africaine.
7. Table ronde sur le commerce et la complémentarité des produits en Afrique australe, notamment sur la cartographie des produits dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.
8. Présentation et examen des recommandations résultant de la réunion du groupe spécial d'experts sur la promotion du commerce intrarégional en Afrique australe par l'adoption de mesures visant à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires.
9. Dialogue préparatoire sur le thème de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2026 : « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique ».
10. Présentation et adoption de la déclaration finale de la trente et unième réunion.
11. Hôte et lieu de la trente-deuxième réunion.
12. Clôture de la réunion.

III. Messages de bonne volonté des partenaires de développement

8. Des messages de bonne volonté des partenaires de développement ont été prononcés par l'administratrice de programme pour le commerce régional du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Motheba Malibeng, et par l'administratrice de programme (hors classe) pour la facilitation du commerce de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Kisa Nkhoma.

IV. Présentation de rapports statutaires et du rapport thématique sur la libération du potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine par la création de chaînes de valeur et l'élimination des obstacles au commerce en Afrique australe

9. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat : un rapport sur la situation économique et sociale récente en Afrique australe ; le rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique australe et le programme de travail pour 2026 ; et un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes sous-régionaux, régionaux et internationaux ainsi que d'autres initiatives spéciales dans la sous-région. Le Comité a également examiné les conclusions et les recommandations de l'étude consacrée au thème de la réunion.

10. Le Comité a approuvé le rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique australe pour 2025 et le programme de travail pour 2026.

V. Présentation et examen des recommandations résultant de la réunion du groupe spécial d'experts sur la promotion du commerce intrarégional en Afrique australe par l'adoption de mesures visant à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires

11. Le Comité a examiné et approuvé les recommandations résultant de la réunion du groupe spécial d'experts sur la promotion du commerce intrarégional en Afrique australe par des mesures visant à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires, et a souligné combien il est important que les parties prenantes soient en mesure de mettre en œuvre les recommandations dans les meilleurs délais.

VI. Observations

12. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses rapports détaillés et pour la qualité des débats en table ronde et en séance plénière durant la réunion. À la lumière des présentations et des débats, le Comité a formulé un certain nombre d'observations sur la situation économique et sociale difficile à laquelle se heurte l'Afrique australe, et sur les tensions géopolitiques actuelles, les frictions commerciales et les effets néfastes des changements climatiques dans la sous-région. Le Comité :

a) A noté la lenteur de la croissance économique en Afrique australe, qui était due en partie aux récentes sécheresses et à la faiblesse des cours des produits de base ;

b) A également relevé que la récente hausse des droits de douane imposée par les États-Unis d'Amérique aux pays d'Afrique australe risquait de ralentir les perspectives économiques de la sous-région et de réduire à néant les acquis sociaux obtenus de haute lutte, notamment dans le domaine de l'emploi ;

c) A constaté avec préoccupation l'instabilité macroéconomique croissante résultant de l'augmentation de la dette publique, du recul de l'investissement étranger direct et de l'aide publique au développement, et de la volatilité persistante du taux de change ;

d) A accueilli favorablement la stabilité des prix enregistrée dans certains pays, en signalant toutefois que le rythme de la hausse des prix des produits de première nécessité continuait de s'accélérer ;

e) A pris note du réajustement des politiques industrielles afin d'assurer une meilleure harmonisation avec les nouvelles dynamiques mondiales, en particulier celles qui résultent des changements climatiques et des avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle ;

f) A également pris note de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'enrichissement des minéraux à la source et l'interdiction d'exporter des matières premières ;

g) A souligné la nécessité de faire en sorte que les exploitants miniers tiennent compte des questions environnementales et sociales et des questions de gouvernance ;

h) A mis en relief la nécessité d'entreprendre des réformes industrielles en vue d'approfondir les chaînes de valeur régionales dans des secteurs prioritaires, tels que l'agroalimentaire, l'enrichissement des minéraux, les produits pharmaceutiques et les textiles ;

i) A également bien montré l'importance de renforcer le soutien aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, aux femmes et aux jeunes entrepreneurs pour assurer leur participation inclusive aux chaînes de valeur régionales et mondiales ;

j) A précisé que la transition numérique, notamment au moyen d'outils de diagnostic tels que le système de « feux tricolores » mis au point par l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pourrait faciliter le commerce et améliorer la gestion des corridors et des frontières ;

k) A également fait observer que les changements climatiques constituaient une menace pour le développement durable en Afrique australe et la compétitivité du commerce sous-régional ;

l) A insisté sur le fait que l'intégration économique régionale dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ne saurait être réalisée en l'absence d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques et de mesures d'adaptation coordonnées ;

m) A constaté avec préoccupation que des lacunes persistaient dans la mise en œuvre des politiques commerciales intelligentes face au climat et dans la mobilisation du financement à long terme, bien que la plupart des pays de la sous-région aient mis à jour leurs contributions déterminées au niveau national ;

n) A accueilli avec satisfaction la qualité, la pertinence et l'impact de l'action de la CEA en Afrique australe pour accroître le commerce intra-africain, améliorer l'intégration régionale et renforcer les capacités nécessaires à une industrialisation inclusive ayant pour objet de réduire la pauvreté et les inégalités.

VII. Recommandations

13. Dans l'optique de renforcer la stabilité macroéconomique dans la région afin de promouvoir une croissance économique résiliente et durable ainsi que la création d'emplois, d'exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine pour créer des chaînes de valeur et éliminer les obstacles au commerce, et de promouvoir les chaînes de valeur vertes, y compris l'exploitation optimale des minéraux critiques, afin de soutenir l'industrialisation et d'accélérer le développement social et économique en Afrique australe, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA en Afrique australe devraient :

i) Accélérer la croissance économique dans le cadre d'un appui budgétaire ciblé à des secteurs favorables à l'emploi et à la croissance, tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière ;

ii) Recourir judicieusement aux politiques de taux de change, vu l'effet limité qu'elles peuvent avoir sur la croissance et le commerce lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'actions concertées pour remédier aux faiblesses structurelles sous-jacentes qui font obstacle à l'activité économique ;

iii) Aligner les politiques industrielles sur les questions émergentes, telles que les changements climatiques et les technologies d'avant-garde, y compris l'intelligence artificielle ;

iv) Approfondir l'industrialisation et le commerce en créant des chaînes de valeur régionales par l'ajout de valeur, le développement de liens régionaux, l'harmonisation des normes et la transition numérique ;

v) Accélérer la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique, notamment en alignant la législation nationale et les infrastructures des technologies de l'information et des communications sur les dispositions relatives à la gouvernance des données, à la cybersécurité et à l'interopérabilité figurant dans ce protocole ;

vi) Investir dans la dématérialisation des administrations douanières et les infrastructures de connectivité en soutenant les systèmes douaniers entièrement automatisés, les plateformes à guichet unique, l'amélioration de la connectivité Internet et les mécanismes transfrontières d'échange de données ;

vii) Institutionnaliser les outils de suivi, d'évaluation comparative et de diagnostic afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, les initiatives de facilitation du commerce et l'intégration numérique aux frontières ;

viii) Apporter leur soutien aux petits commerçants au moyen d'outils numériques simplifiés et faciliter leur accès aux modes de paiement numérique, telles que le Système de paiement et de règlement panafricain et les intermédiaires financiers locaux ;

ix) Intégrer l'adaptation au climat dans les stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord, notamment en donnant la priorité aux investissements dans les systèmes de transport, de logistique et d'énergie résilients face aux changements climatiques qui soutiennent le développement de chaînes de valeur régionales ;

x) Finaliser les plans nationaux d'adaptation, en veillant à ce qu'ils soient alignés sur les contributions déterminées au niveau national mises à jour et les plans nationaux de développement, et mobiliser le financement de l'action climatique en faveur d'une industrialisation résiliente et d'une croissance sans exclusion ;

xi) Tirer parti des partenariats public-privé et des mécanismes régionaux d'investissement pour promouvoir la fabrication verte, la transformation et les chaînes de valeur à faible intensité de carbone en vue de la création d'emplois décents.

b) Les communautés économiques régionales devraient :

i) Élaborer un cadre commercial sous-régional résilient face aux changements climatiques afin de soutenir l'intégration de l'adaptation au climat dans les stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord ;

ii) Élaborer des lignes directrices et des normes régionales pour les infrastructures de transport, de stockage et d'énergie résilientes face aux changements climatiques afin de réduire les désorganisations de la chaîne d'approvisionnement ;

iii) Mettre en place des mécanismes pour assurer le suivi continu de la mise en œuvre de l'Accord par les pays de la sous-région.

c) La CEA devrait :

i) Approfondir les initiatives en cours ayant pour objet de soutenir les chaînes de valeur régionales et l'industrialisation inclusive par le développement de zones économiques spéciales, de parcs agro-industriels, d'initiatives dans le domaine des batteries électriques et de l'automobile, et des chaînes de valeur des produits pharmaceutiques et de l'agroalimentaire ;

ii) Accélérer l'appui à la mise en œuvre de l'Accord en mobilisant le secteur privé et d'autres parties prenantes ;

iii) Renforcer l'aide à l'intégration des aspects climatiques dans les stratégies commerciales et les stratégies d'industrialisation, notamment en ce qui concerne les minéraux critiques pour la transition énergétique et la transition énergétique juste.

VIII. Voie à suivre

14. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire que le secrétariat :

a) Veille à ce que les recommandations soient transmises aux parties prenantes appropriées pour suite à donner, suive le processus de mise en œuvre et tienne le Comité informé des progrès accomplis ;

b) Fasse en sorte que les recommandations formulées au cours de la réunion soient transmises à la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui se tiendra durant la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

IX. Hôte et lieu de la trente-deuxième réunion

15. Le Malawi a proposé d'accueillir la trente-deuxième réunion du Comité à une date qui reste à déterminer. Sa proposition a été appuyée par les délégués.

X. Clôture de la réunion

16. Innocent Sbusiso Khumalo, parlant au nom des participants, a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement d'Eswatini pour avoir accueilli la réunion et pour l'excellence dont il a fait preuve dans la conduite des délibérations. Il a également remercié le secrétariat pour avoir organisé avec diligence de cette réunion hybride, qui a été un succès.

17. M^me^ Kamwendo a remercié tous les délégués pour leur présence et leur participation active aux travaux. Elle a assuré aux délégués que leurs recommandations seraient soumises à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique prévue durant la cinquante-huitième session de la CEA, qui se tiendrait au Maroc en 2026.

18. Au nom du Gouvernement d'Eswatini et du Bureau, Mluleki Dlamini a remercié chacun pour sa participation active et a promis de travailler sans

relâche avec le secrétariat pour être certain que les recommandations soient soumises aux parties prenantes et que le Bureau œuvre en faveur de la concrétisation des priorités de développement de la sous-région.

19. Le Président du Bureau a déclaré la réunion close à 18 heures, vendredi 31 octobre 2025.